

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 766

présenté par

Mme Fiat, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

En fusionnant la C3S et la taxe additionnelle sur les chiffres d'affaire qui excèdent 1 milliard d'euros, le Gouvernement conduit à l'élimination de cette contribution minime des grandes entreprises en faveur des petits entrepreneurs.

L'allègement de la fiscalité des grandes entreprises n'a pourtant pour seul effet que d'augmenter le versement de dividendes aux actionnaires. Si le grand patronat n'a pas respecté sa promesse de créer 1 million d'emplois, il a respecté celle de battre le record du versement de dividendes : 100 milliards prévus en 2017.

Les plus grands créateurs d'emploi étant les patrons des TPE/PME, nous souhaitons maintenir cette solidarité inter-entreprises.